



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- LES INSCRIPTIONS :

Pour pratiquer le Karaté au sein du club, il convient obligatoirement d'adhérer à l'association et régler la cotisation annuelle, se licencier à la Fédération Française de Karaté, fournir un certificat médical précisant la non contre indication de la pratique du karaté ou la décharge de responsabilité dans l'attente de ce certificat. Dans le cas contraire, le professeur et les dirigeants du club peuvent refuser l'accès aux entraînements.

- LES DATES ET HORAIRES :

L'année sportive se déroule de septembre à juin. Les dates et horaires d'entraînement sont précisés en début de saison et inscrits sur le site internet du club. Les cours de karaté sont dispensés toute l'année à l'exception des vacances scolaires et jours fériés. Les entraînements adultes peuvent être maintenus pendant les vacances scolaires, les adhérents sont alors prévenus des dates et horaires par mail. Il en va de même en cas d'annulation d'un entraînement.

- LA TENUE, L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ :

Le port du kimono (karate-gi) est obligatoire sauf pour les cours d'essai. Le kimono doit être propre. Pour les filles, un tee-shirt blanc est obligatoire sous la veste. Les bijoux sont interdits. Les cheveux long doivent être attachés en évitant les barrettes métalliques. Le pratiquant doit avoir une bonne hygiène corporelle (ongles courts et propres etc...). Tout aliments de type chewing-gums, bonbons sont interdits pendant les cours. Il est interdit de marcher sur le tatami en chaussures.

- LE CODE MORAL ET LA DISCIPLINE :

Le pratiquant s'efforce d'appliquer le code moral du karaté : cœur, courtoisie, générosité, humilité, loyauté, amitié, courage, dignité, sincérité, sérénité et persévérance. La discipline et la pédagogie sont de la responsabilité du professeur pendant les cours. En cas de retard, le pratiquant devra s'asseoir sur le bord du tatami et faire seul son salut, puis attendre l'autorisation d'entrer de la part du professeur. De même, il consultera le professeur pour quitter le tatami pendant le cours.

- LE PASSAGE DE GRADE :

Le club organise au minimum un passage de grades au cours de l'année sportive. L'élève qui souhaite passer sa ceinture devra y participer. Pour la ceinture noire, il est vivement conseillé au pratiquant d'avertir et de préparer son passage avec le professeur.

- LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS :

Les parents s'engagent à s'assurer de la présence du professeur avant de laisser son enfant. Les parents sont priée de se présenter au plus tard à la fin du cours afin de reprendre leurs enfants.

- LA RESPONSABILITÉ :

Les accidents et incidents provoqués en dehors des heures et des lieux prévus pour les séances d'entraînement ne relèveront pas de la responsabilité du club, de ses dirigeants et/ou du professeurs. Il est conseillé de déposer les sacs et autres affaires personnelles dans le dojo.